

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Du 05 novembre 2025 à 19h00**

L'an deux mille vingt-cinq le cinq novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOMBLAINE s'est réuni en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé FERON, Maire,

Etaient présents : Alexandre HUET, Denise GUNDELWEIN, Grégoire RUHLAND, Christiane DEFAUX, Sylvie KURT, Jean-Claude DUMAS, Ralph LALLEMAND, Marcelle GUILLOT, Philippe LUCE, Mireille DAFFARA, Denis HOELTER, Alex FERON, Hania HAMIDI, Christiane ROL, Séverine BENOIST, Jean-Pierre SALMON, Inès IHADDADENE, Emmanuel ROSINA, Dominique SAINT EVE, Salima SERANDOUR, Patrick LIBERT et François PIERRON

Etaient absents excusés :

Henri SCHMITZ donne pouvoir à Hervé FERON
Laurence GRAND donne pouvoir à Grégoire RUHLAND
Nadia NICOLAY donne pouvoir à Christiane DEFAUX
Catherine RAMPONT
Stéphane BRABANT

Secrétaire de séance : conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Inès IHADDADENE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Vote du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2025 à l'unanimité

Le Maire a fait état du dispositif des défibrillateurs.

La séance est ouverte à 19h10.

Délibération n°1-05/11/2025 – INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

Conformément aux dispositions de l'article L. 270 du Code Electoral, Madame Camille JULIEN-ROTH est installée au sein du Conseil Municipal.

Délibération n°2-05/11/2025 – CLASSE DE NEIGE 2026

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat avec un organisme d'hébergement, ainsi que le contrat avec un transporteur.

RECONDUIT la participation des familles à 160 euros par enfant participant pour l'année scolaire 2025/2026.

FIXE la rémunération des animateurs par référence à l'indice majoré 366 pour la période précitée, soit une estimation individuelle charges comprises de 1 802,56 euros (même estimation individuelle et globale qu'en 2025) soit une estimation globale de 18 025,60 €.

RECONDUIT le contrat type d'engagement et de rémunération des animateurs d'encadrement des classes de neige.

DECIDER DE FIXER l'indemnité de surveillance au personnel enseignant encadrant le séjour de classes de neige sur la base d'une somme forfaitaire de 238,51 euros (somme forfaitaire inchangée depuis 2011) soit une estimation globale de 1 192,55 euros.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°3-05/11/2025 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal :

MODIFIE le tableau des effectifs

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°4-05/11/2025 – Contrat collectif couvrant le risque prévoyance des garanties complémentaires au statut des agents territoriaux du 01/01/2026 au 31/12/2031

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue à compter du 1er janvier 2026 par le CDG54 pour le risque prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement à hauteur de 13€/mois/agent.

DECIDE d'adhérer à la convention de participation conclue par le CDG 54 en signant la convention de partenariat pour la mise en œuvre des garanties de protection sociale complémentaire – risque prévoyance » avec le CDG 54 et les conditions particulières relatives à ce contrat à compter du 1^{er} janvier 2026

AUTORISE le Maire à signer tout document en découlant.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°5-05/11/2025 – Convention-cadre de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) sur les QPV du Grand Nancy

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention-cadre pour une meilleure gestion urbaine de proximité des quartiers

AUTORISE le Maire à signer cette convention-cadre.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°6-05/11/2025 – TARIFS MUNICIPAUX A COMPTER DU 06 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal :

APPLIQUE au 06 novembre 2025 les tarifs municipaux

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°7-05/11/2025 – AUTORISATION D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE

Le Conseil Municipal :

DECIDE DE CONTRACTER auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe une ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 500 000 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat du crédit de trésorerie ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs au crédit de trésorerie, dans les conditions prévues par le contrat.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°8-05/11/2025 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la nouvelle Convention Territoriale Globale portant sur la période 2026/2030

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°9-05/11/2025 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE GIRAUDY SAS POUR L'EXPLOITATION DE 7 EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES

Le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à signer la convention précitée

INSCRIT la recette au budget primitif 2026 et suivants

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°10-05/11/2025 – Manifestation Culturelle – Les supplantes

Le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions pour la bonne organisation de la manifestation

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°11-05/11/2025 – Motion visant à refuser une nouvelle réquisition de la Plaine Flageul à Tomblaine pour l'accueil d'une aire de grand passage de gens du voyage en 2026.

Le Conseil Municipal :

ADOpte cette motion qui sera adressée à monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle ainsi qu'au Président de la Métropole du Grand Nancy.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°12-05/11/2025 – Remboursement d'une dépense à un particulier

Le Conseil Municipal :

DECIDE DE REMBOURSER à Monsieur Gjon CURAKU, la somme de 68 € correspondant au montant de la contravention qu'il a réglé le 17 octobre 2025 auprès de la Trésorerie Amendes de Meurthe-et-Moselle.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 20h15.

La Secrétaire de séance,
Inès IHADDADENE

